

LES RAGDOLLS DE NANTUA

Place des capucins 69001 LYON

lesragdollsdenantua@gmail.com

06.26.38.62.18

CONTRAT DE RÉSERVATION

Mme et /ou M
Demeurant à
Tél Email

Ont(a) réservé un chaton de pure race RAGDOLL dont la description et les origines sont les suivantes :

Sexe Né(e) le..... couleur (en cours d'évaluation et à confirmer.)
Mère N° couleur Groupe sanguin.....
Père N° couleur Groupe sanguin.....

Le prix du chaton est fixé à€ (.....euros).
Une somme de en arrhes est versée ce jour en/par à l'ordre de l'éleveur aux fins de la réservation du dit chaton.

L'animal est réservé jusqu'à la date limite de livraison. Si pendant cette période l'acheteur se désiste de la réservation, il sera remboursé au prorata temporis à raison de 1/84ème du montant des arrhes et par jour restant jusqu'au 84ème jour du chaton depuis sa naissance. (Chaque partie est libre de se désister : L'acheteur en récupérant une partie des arrhes, le vendeur en payant le double des arrhes versées sauf cas de force majeure indépendant de sa volonté.)

Si non dénoncé par l'une ou l'autre des parties, un contrat de vente sera rédigé à la chatterie en présence des parties.

L'animal en qualité de compagnie non stérilisé sera remis contre parfait paiement au plus tard au domicile du vendeur dans les 15 jours suivants ses 12 semaines (date et nom du chaton à déterminer) ou à une date comprise entre le.....et le.....**L'adoptant s'engage à la stérilisation de l'animal entre ses 4 et 6 mois. Une fois la stérilisation faite, une preuve vétérinaire devra être envoyée à l'éleveur . Celui-ci s'engage à rembourser la somme indiquée sur le devis pré-établi par le vétérinaire de l'élevage.**

A défaut de retirer l'animal dans le délai prévu et sans prévenance de l'acheteur il sera considéré s'être désisté définitivement sans aucun autre recours possible. En aucun cas ce contrat de réservation ne transfère la propriété de l'animal au profit du contractant à l'égard du vendeur tant que l'animal n'est pas clairement défini sur son aspect et ses qualités, qu'aucune des parties n'ait définitivement renoncé à son droit de désistement, ni le prix payé (réserve de propriété suivant l'art. 2367 du C.Civ) le chaton n'étant pas vendu mais réservé les parties reconnaissent en conséquence que l'article 1583 du Code Civil et le droit de rétractation des ventes à distance suivant le Code de la Consommation ne s'appliquent pas à ce présent accord.

Fait en double exemplaire originaux à le

Pour l'éleveur: Nom et prénom

Pour la partie contractante : Lu et approuvé Nom et prénom

Date et signature